

## FLASH INFO - VILLIERS-LE-SEC


 Edito

Pour ce premier flash après les élections, je ne ferai pas de mot du maire mais rappellerai simplement quelques lignes du message que j'ai prononcé le jour de mon élection.

« J'aimerais tout d'abord féliciter tous les conseillers élus et les nombreux électeurs qui se sont exprimés. Je tiens également à vous remercier de la confiance que vous venez de me témoigner.

Avec un taux de participation de 70%, les électeurs de Villiers le Sec ont montré leur intérêt pour leur village et aussi leur capacité à se mobiliser, dès lors qu'il s'agit de s'engager et d'engager l'avenir de Villiers le Sec.

Je remercie donc les 80% des électeurs qui ont fait le choix de nous accorder leur confiance. C'est pour nous, élus, un socle de confiance, un socle de légitimité et aussi de responsabilité. Aujourd'hui en tant que Maire de tous les habitants de Villiers le Sec et avec toute mon équipe, nous allons œuvrer dans le sens de l'intérêt général et du bien commun sans oublier personne, comme nous l'avons fait avec l'équipe précédente.

Je veux placer ce mandat sous le signe de la confiance, de la responsabilisation de toutes et de tous (personnel communal, adjoints et conseillers). J'ai voulu m'entourer d'une équipe unie, forte avec des compétences variées, une équipe nouvelle, qui représente bien le village, qui depuis ces dernières années s'est développé. Cette équipe saura s'investir, être à l'écoute de chacun d'entre vous.

Notre programme « continuons ensemble pour Villiers le Sec » sera notre feuille de route. Dès le mois d'avril, nos engagements trouveront une première traduction concrète dans le budget que nous vous soumettrons.

Le devenir de notre village dépend également des relations que nous entretiendrons avec l'agglomération, le conseil général et la région et je m'attacherai à les maintenir.

C'est donc avec beaucoup d'humilité, mais aussi beaucoup de détermination que je continuerai cette fonction de maire à votre service avec toute mon équipe, rassemblée et unie autour de moi dans une même dynamique et une solidarité affirmée. »

Merci encore de votre confiance.  
La Maire, Laurence MEUNIER



## CONSEIL DU 29 MARS 2014

Mme Laurence MEUNIER, ancien Maire, proclame les résultats du 1<sup>er</sup> tour du 23 mars 2014 et installe le Conseil Municipal : GIRARDOT Yann, LAVEY Yannick, PICARD Ludovic, BLANCHOT Stéphane, VILLAUMIE Christian, ECOFFET Nadia, RIBEIRO Julien, RATIER Kilian, JAMET Robert, JORGE Françoise, JOBARD Olivier, VERSET Annie, ELORRIOROZ Sonia, MEUNIER Laurence, BERTHOT Jacques.

Suite à l'appel nominal des membres du Conseil Municipal, M. Robert JAMET, doyen de la séance, dénombre 15 conseillers régulièrement présents. Le quorum est atteint.

**Election du Maire :** Laurence MEUNIER est élue Maire à l'unanimité.

**Nombre d'Adjoints :** Le Conseil Municipal fixe à l'unanimité à 3 le nombre d'adjoints.

**Election du 1<sup>er</sup> adjoint :** Yannick LAVEY est élu 1<sup>er</sup> adjoint à l'unanimité.

**Election du 2<sup>ème</sup> adjoint :** Annie VERSET est élue 2<sup>ème</sup> adjointe à l'unanimité.

**Election du 3<sup>ème</sup> adjoint :** Christian VILLAUMIE est élu 3<sup>ème</sup> adjoint à l'unanimité.

## CONSEIL DU 3 AVRIL 2014

**Indemnités de fonctions du Maire et des Adjoints au Maire :** elles sont fixées sur la base du taux maximal annuel pour une commune de 500 à 999 habitants, soit 30% de l'indice 1015 pour le Maire et 8,25 % de l'indice 1015 pour les Adjoints.

**Délégations consenties au Maire par le Conseil Municipal :** le Code Général des Collectivités Territoriales permet au Conseil de déléguer au Maire 24 compétences. Il décide de confier à Mme La Maire les 21 délégations qui peuvent s'appliquer à Villiers-le-Sec.

**Nominations des délégués aux Syndicats et autres :** sont désignés :

• SIAE de Brethenay : C VILLAUMIE, O JOBARD (titulaires); L MEUNIER, L PICARD (suppléants).

• SMICTOM Centre Haute-Marne : R. JAMET (titulaire), S. BLANCHOT (suppléant).

• SDEHM (Energie/Electrification) : C. VILLAUMIE, L. MEUNIER.

• Agglomération de Chaumont : Au CISP : L. MEUNIER. A la CLECT : Y. LAVEY. Référent du programme « Habiter Mieux » : N. ECOFFET

• Comité Consultatif Communal des Sapeurs Pompiers : F. HUMBERT, D. CARLOT pour les pompiers volontaires ; C. VILLAUMIE, O. JOBARD pour la Commune. Le Maire est membre de droit.

• Correspondant Défense : R. JAMET

• Commission d'Appels d'Offres : C. VILLAUMIE, Y. GIRARDOT, A. VERSET (Titulaires), L. PICARD, J. RIBEIRO, S. BLANCHOT (Suppléants). Mme la Maire est Présidente.

• Centre Communal d'Action Sociale : le conseil d'administration sera composé de 8 membres, en plus de la présidente, dont 4 du Conseil Municipal : A. VERSET, N. ECOFFET, S. ELORRIOROZ et F. JORGE. Les 4 autres seront nommés par la Maire parmi des personnes non membres et participant à des actions de prévention, d'animation ou de développement social dans la commune ou adhérentes à des associations prévues par l'article L.26-6.

**Commissions extra-municipales et nominations :** le Conseil approuve la liste et les conseillers s'y inscrivent. 4 commissions sont ouvertes aux habitants du village.

**Désignation des responsabilités diverses :** Mme la Maire donne lecture de celles-ci ainsi que les noms des personnes s'y rattachant.

**Tours de garde pour les élections européennes du 25 mai 2014 :** les membres du Conseil doivent s'inscrire au secrétariat afin d'établir le tableau.

**Travaux d'effacement de réseaux aériens Grande Rue (entre la Rue de Paigney et la ligne SNCF) :** **Convention Financière avec le SDEHM :** Le Conseil autorise Mme la Maire à signer la convention pour les travaux qui devront intervenir en fin d'année 2014.

**Lotissement Ferme-Château : Levée du droit de rétrocession du Lot N°5 :** le Conseil décide de lever ce droit.

**Convention pour le passage de transports sur un terrain communal (Rue du Levant) :** Mme la Maire peut signer une convention et un état des lieux avec le propriétaire, demeurant Rue Saint Savinien et l'entreprise de construction de piscine.

## À VILLIERS-LE-SEC...

### UN NOUVEAU CONSEIL MUNICIPAL

#### Mairie

32, Grande Rue  
52000 VILLIERS-LE-SEC  
☎ : 03 25 03 25 11

#### Ouverture

du lundi au vendredi de  
15h00 à 18h30 (de 15h30 à  
18h30 le mercredi)  
le samedi de 10h00 à 12h00.

#### Site web

[www.mairie-villierslesec52.fr](http://www.mairie-villierslesec52.fr)

#### Agence Postale

32, Grande Rue  
52000 VILLIERS-LE-SEC  
☎ : 03 25 31 99 81

#### Ouverture

du mardi au vendredi de  
15h30 à 18h30  
le samedi de 10h00 à 12h00.

#### Bibliothèque

L'accès à la bibliothèque est possible :

• Le 1<sup>er</sup> et le 3<sup>ème</sup> mercredi du mois de 10h00 à 12h00.

• Aux horaires d'ouverture de l'Agence Postale. (veuillez vous présenter auprès de cette dernière). Il est possible de réserver des livres en partenariat avec la Médiathèque Départementale, avec un portage à domicile. Une partie du fonds a été renouvelée le 12 février 2014.

#### Dates à venir

**Inscriptions scolaires :** mercredi 23 avril de 14h30 à 18h00 à la Mairie de Villiers-le-Sec

**Cérémonie du 8 mai :** jeudi 8 mai

**Prochaines réunions du Conseil Municipal :**

- Mercredi 30 avril
- Vendredi 27 juin

#### Etat-civil

##### Camet rose :

01/10 : Maeva de Jérôme et Alexandra DOS SANTOS  
18/03 : Athéna de Thomas GUILLAUME et Aline LAGRANGE

##### Camet bleu :

19/12 : Antonio de Lusiano FUAHEA et Ismaëlla VAITOOTAI  
05/02 : Paul de Stéphane GUILLAUME et Aurélie BIQUET



Le 23 mars dernier, les électeurs de Villiers-le-Sec ont élu un nouveau conseil municipal. Le samedi 29 mars, celui-ci s'est réuni pour élire le maire et les adjoints.

Mme Laurence MEUNIER a été réélue à l'unanimité du conseil, maire du village.

Ont été élus adjoints à l'unanimité du conseil: Mr Yannick LAVEY - 1er adjoint; Mme Annie VERSET-2ème adjointe; Mr Christian VILLAUMIE- 3ème adjoint.



#### REPAS DES AÎNÉS

Comme chaque année, nos aînés se sont réunis à la salle des fêtes le samedi 15 février 2014 autour d'un bon repas. Ils ont été particulièrement nombreux cette année à répondre présents puisque une centaine de convives ont participé à ce bon moment d'échanges et de partages offerts par la Municipalité.



#### CROSS DES ÉCOLES

Le cross rural de secteur a eu lieu le 31 mars dernier sur le territoire de la commune d'Euffigneix. Ce rassemblement sportif a réuni près de 230 élèves âgés de 6 à 12 ans venus des écoles de Semoutiers, Jonchery et Villiers le sec autour d'un objectif commun : le plaisir de la course longue. Grâce à la mobilisation conjointe de la municipalité d'Euffigneix, du conseiller pédagogique de la circonscription en EPS, de l'équipe enseignante du RPI et de toutes les personnes, parents ou amis de l'école ayant donné de leur temps pour en assurer le bon déroulement, la réussite de cet après-midi a été totale.



#### INFOS MAIRIE

##### Nuisances sonores

Au printemps, chacun en profite pour bricoler dehors. Aussi, nous comptons sur votre diligence à respecter et à faire respecter les règles relatives aux nuisances. Un document de la Commune vous précisant les règles à suivre a été déposé dans vos boîtes aux lettres.

##### Recensement

Le recensement est obligatoire et doit se faire en mairie. Il concerne tous les jeunes Français ayant atteint l'âge de 16 ans, les filles comme les garçons. Il est obligatoire pour passer le permis de conduire et certains examens scolaires.

##### Renouvellement des papiers d'identité : n'attendez pas l'été !

Les examens de fin d'année scolaire et les vacances d'été approchent. Il vous est conseillé de prendre dès à présent vos dispositions. Depuis le 1er janvier 2014, une carte d'identité faite après le 2 janvier 2004 pour une personne majeure est valable 15 ans (aucune démarche n'est à faire si la carte a été créée entre ces 2 dates).

Concernant les enfants, il est rappelé que pour tout déplacement à l'étranger (vacances, voyages scolaires même à l'intérieur du territoire métropolitain...), chacun doit posséder, à son propre nom, une carte d'identité en cours de validité ou un passeport selon le cas.

##### Commissions extra-municipales ouvertes aux habitants de la Commune

Les personnes intéressées pour participer aux commissions extra-municipales :

- Commission fêtes, loisirs, sports
- Commission des bâtiments, de la voirie, du patrimoine, de l'urbanisme, de l'environnement, de l'agriculture
- Commission bois, chasse et pêche
- Commission scolarité

sont invitées à s'inscrire en mairie, aux heures d'ouvertures, avant le 19 avril.